# ATTESTATION D'UN EXPERT QUANT À LA PERFORMANCE DU SITE D'EMMAGASINAGE DE POINTE-DU-LAC, NOTAMMENT EN REGARD DE L'ENSEMBLE DES PRÉOCCUPATIONS ET RISQUES DE PERFORMANCE ÉNONCÉS AU DOSSIER R-3868-2013 ET EN RÉPONSE À LA LETTRE DE L'EXPERT EXTERNE SPROULE, RELATIVEMENT AU PUITS B-306, EN RÉFÉRENCE A LA PIÈCE B-0008 DÉPOSÉE AU DOSSIER R-3868-2013

(PREUVE SOUMISE CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCISION D-2018-079 (R-4034-2018))

Intragaz a mandaté ***GLJ Petroleum Consultants*** (GLJ) pour fournir l'attestation quant à la performance du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac. Le rapport de l'expert, M. James P. Werth, est déposé comme pièce Ingtragaz-1 document 10.1.

Nous désirons porter à l'attention de la Régie que la lettre de Sproule à laquelle fait référence le paragraphe 33 de la décision D-2018-079 constitue un rapport d'étape daté du 19 août 2013. Nous déposons le rapport final de Sproule daté du 4 avril 2014, comme pièce Intragaz-1, Document 10.2. Dans son rapport Sproule conclut que :

> In summary, it was concluded that the final design of the Project carried minimal risk of not achieving the targeted performance levels. The simulation model clearly indicated that the addition of the proposed compression unit was sufficient to achieve the 1 600 $10^3$ $m^3$ maximum daily withdrawal objective while the tie-in of the three northern wells (B-57, B-297 and B-306, only two of which were included in the model forecast) enabled the desired profile by accessing a currently under exploited area of the reservoir. Increasing the peak reservoir pressure by adding cushion gas also contributed to achieving the desired performance.

Il est à noter qu'Intragaz n'utilise plus les services de Sproule depuis 2017